



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 28

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Mme le maire ayant quitté la séance	
Conseillers votants :	22
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL –
APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C. PLEynet J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. RACINE FREIXENET M. CORNU C. GEROUDET A. CHAMPEAU S.

EXCUSES : STUBERT B. « pouvoir à MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à BAARSCH C. » QUERNEC-GARIN C. « pouvoir à GEROUDET A. » MATTERA A. « pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-31, L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2022 ;

Vu la délibération n° 2023 – 26 du 11 avril 2023 portant approbation du compte de gestion du budget principal de l'année 2022 ;

Vu le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL présenté par Monsieur Jérôme TRONCHON, premier adjoint au maire chargé des finances, dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 27 mars 2023 ;

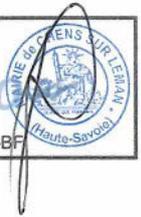
Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame Yolande MOUGENOT, comptable public ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 074-217400704-20230411-D2023_28-BF



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Jérôme TRONCHON, premier adjoint en charge des finances ;

Madame le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, premier adjoint ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et établit comme suit :

SECTION	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	1 159 503.92	1 159 503.92	1 266 635.73	1 266 635.73
Investissement	2 228 972.55		704 945.08	2 933 917.63

Par ailleurs, le conseil municipal,

Madame le maire ayant rejoint la salle des séances,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 266 635.73 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) :

1 266 635.73 €

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Jérôme TRONCHON

Le maire,
Pascale MORIAUD

